Toulouse le 8 novembre 2026

Objet : Actualités Sociales

Eléonore Renonnay 27 octobre 2026 : Contrairement aux idées reçues, les automobilistes âgés ne sont pas les principaux responsables des accidents mortels. Selon les données de l'OSNIR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière), les 18-34 ans représentant 37% des conducteurs présumés responsables d'accidents mortels contre seulement 12% pour les 75 ans et plus. Une étude de LEEM (Laboratoire d'Etudes pour l'Education à la Mobilité) réalisée pour ECEF (Ecole de Conduite Française) souligne que les seniors adoptent une conduite plus prudente. Beaucoup privilégient les trajets familiers, évitent de conduire la nuit et réduisent leur vitesse. Avec l'âge, certaines facultés indispensables à la conduite diminuent mais le vieillissement n'affecte pas tous les conducteurs de la même manière. L'étude insiste donc sur l'importance d'évaluer les capacités individuelles plutôt que d'imposer une limite d'âge identique à tous. La réglementation européenne évolue avec la directive (UE) 2025/2205 qui prévoit notamment une durée de validité limitée des permis.

AFP 28 octobre 2026 : Le statut de conjoint collaborateur, créé en 1999, a été une révolution pour la protection sociale de beaucoup de femme d'agriculteurs. En 2026, la MSA en recensait 16000, dont près des ¾ avaient plus de 50 ans. D'ici la fin de l'année, près de 9400 de ces affiliés devront changer de statut. Depuis 2022, la loi Chassaigne le limite à 5 ans sur une carrière pour « mieux reconnaître l'engagement des conjoints dans les exploitations agricoles et leur garantir une protection sociale plus complète » selon la MSA. La réforme entraine un coût supplémentaire mais beaucoup ne peuvent pas se le permettre financièrement. Les premières années, il est prévu un allégement dégressif pour limiter les charges supplémentaires.

ASH 27 octobre 2026 : Face au vieillissement précoce des personnes en grande précarité, les dispositifs d'hébergement et les établissements pour personnes âgées sont souvent inadaptés. Dans un rapport, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) propose de renforcer les moyens des centres d'hébergement, de créer 1000 places d'hébergements médicalisés et d'adapter les EHPAD à ces publics.

6 Médias avec l'Express 29 octobre 2026 : L'ancienne ministre Olivia Grégoire propose de créer un « plan épargne dépendance », inspiré du plan épargne retraite, qui viserait à financer les soins et assistance liés au grand âge, tout en soutenant les PME française.

Le Média Social 29 octobre 2026 : PLF 2027 : L'Assemblée Nationale renforce les moyens des départements.

6 Médias et l'Express 1er novembre 2026 : Déficit et impasse budgétaire mettent la Sécurité Sociale dans l'embarras. La Cour des Comptes s'inquiète pour le financement des années à venir. Selon elle, l'absence d'un redressement sérieux des comtes met en péril le versement des pensions de retraite. Thibault Bazin, rapporteur général du budget : « avant que la dette de long terme de l'Etat, nous pose des soucis, c'est la trésorerie de court terme des organismes de Sécurité Social qui peut nous rattraper. On est dans une zone de risque importante ».

6 Médias et l'Express 6 novembre 2026 : Les français ont dépensé 3150 euros par personne pour leur frais de santé en 2023, mais ils ne payent, en réalité que 150 euros de leur poche, selon une étude de la DREES. Cette somme de 150 euros correspond surtout aux équipements médicaux pour l'optique, le dentaire ou les audioprothèses. Pour 10% de la population, le reste à charge représente jusqu'à 910 euros, quand pour 80% de la population, celui-ci s'élève à 40 euros. La somme a tendance augmenter e fonction de l'âge : de 80 euros pour les personnes âgées de 20 à 39 ans, elle atteint 290 euros pour les 70 ans et plus. De plus, la population âgée a tendance à être couverte par des contrats de complémentaire santé individuels qui se révèlent moins couvrant que les contrats collectifs.

6 Médias et l'Express 5 novembre 2026 : Le cumul emploi retraite sera moins avantageux pour une partie des nouveaux retraités, à partir du 1er janvier 2027. Deux décrets, publiés mardi 3 novembre,

précisent la réforme. Avant 67 ans, les revenus tirés d'une activité pourront entrainer une baisse de pension. Les personnes déjà retraités, conserveront, elles, les anciennes règles.
Le Média Social 6 novembre 2026 : Une instruction interministérielle revient sur les modalités de regroupement, dans le cadre de groupements territoriaux sociaux et médico sociaux (GTSMS) des EHPAD, accueil de jour, et services à domicile publics autonomes, accompagnant les personnes âgées. Ils seront obligés d'adhérer au GTSMS avant le 1er janvier 2028. L'enjeu, prévu par la loi Bien Vieillir du 8 avril 2024, est de mettre fin à l'atomicité de l'offre médicosociale à destination des personnes âgées relevant du secteur public, permettant également, de mutualiser certaines fonctions (gestion des personnels – achats – etc…).

6 Médias avec l'Express : A partir du 31 décembre, la carte d'invalidité ne sera plus valable. Elle doit être remplacée par la Carte Mobilité Inclusion (CMI), mention invalidité, en place depuis le 1er janvier 2017. La demande de remplacement doit être déposée auprès du site : Service-Public.fr. La MDPH examinera la demande et notifier sa décision, ce qui peut prendre plusieurs mois.

Francis De Block